



Le 9 juin 2018, le Grand Collège des Rites Ecossais du Grand Orient de France organisait, à Montpellier, en collaboration avec l'Aréopage Chevalier de Ramsay et les membres de la Juridiction du 12^e secteur, un colloque autour de Jean-Jacques-Régis Cambacérès qui fut Grand Maître adjoint du Grand Orient de France (1805-1814) et Grand Commandeur du Suprême Conseil du 33^e degré en France (1806-1814).

Ce colloque fut un grand succès quantitatif, réunissant plus de 300 assistants venus de 10 obédiences, et qualitatif, qualité dont vous pourrez juger à la lecture de la 10^e livraison des Essais Ecossais.

Le Grand Commandeur Cambacérès, que Napoléon Bonaparte appelait le « Régulateur » en raison de ses immenses compétences juridiques fut aussi le deuxième personnage de l'État du début du Consulat à la fin du premier Empire en tant que Second Consul puis Prince- Archichancelier d'Empire. Il exerça ses fonctions tant maçonniques que profanes avec tout le faste nécessité par leurs représentations symboliques.

Principal rédacteur du Code Civil, il fut aussi le principal rédacteur des « Statuts de l'Ordre maçonnique en France » publiés en 1806. Qualifié par P-F Pinault de Premier Surveillant de la Maçonnerie impériale en ce qu'il l'a protégée autant qu'il l'a surveillée, je le qualifierais volontiers de Second Surveillant de l'Administration Impériale en ce qu'il est à l'origine de ce qui deviendra les Instituts d'Études Politiques et l'ENA, il avait même pensé l'Institut diplomatique et consulaire qui n'a vu le jour qu'en 2010. Il a, par exemple, fondé le corps des auditeurs auprès du Conseil d'État (1803) or l'auditeur, « celui qui écoute », entre autres astreint au silence, pourra devenir maître des requêtes puis Conseiller d'État. Il vivait donc une véritable séquence initiatique apprenti-compagnon-maître sur laquelle Cambacérès veillait personnellement.

A la fin de l'Empire, il fut démis de toutes ses charges profanes et abandonna toutes ses représentations maçonniques, les unes et les autres particulièrement nombreuses. Lors de son éloge funèbre prononcé par le frère Fauchet, ce dernier témoigne de ce que, par la suite, « il reprit des mœurs et des habitudes simples. Il revêtit l'habit du méthodiste, fréquenta les temples avec une assiduité qui le fit remarquer presque autant qu'une ostentation bizarre et puérile l'avait jadis affiché ».

Depuis 1773, au Grand Orient de France, tous les Offices et fonctions sont soumis à élection suivie d'une installation au cours de laquelle les élus prêtent leurs obligations. Ce n'est qu'à l'issue de cette prestation de serment qui « oblige » que les Offices et fonctions peuvent être exercés. Dans nombres d'Ateliers, le vouvoiement est de rigueur entre Officiers dans la pratique rituelle et hors de cette pratique, le tutoiement fraternel reprend ses droits. Cet usage montre que chaque élu ne doit se considérer et n'être considéré que comme l'usufruitier temporaire de la charge qu'il occupe. Ainsi, aucun d'entre nous ne peut se prétendre propriétaire d'une charge maçonnique après qu'il l'a exercée, au prétexte qu'il serait, à ses yeux mais à ses yeux seulement, le seul capable de l'exercer.

Chacun d'entre nous est insubstituable en ce qu'il est unique, mais chacun de nous est parfaitement remplaçable en ce qu'il n'est que le maillon d'une chaîne Lorsque vient le temps de la descente de charge, il convient d'en tirer les conséquences et qu'entendant l'énoncé du serment prononcé par son successeur, l'officier qui descend mesure l'ampleur des obligations par lui prêtées. En ce sens, la symbolique du couple Couvreur-Vénérable doit s'imposer à chacun d'entre nous, car le Couvreur est déjà présent dans le Vénérable qu'on installe. Il faut avoir pleinement conscience que l'honneur d'être Vénérable se double du bonheur d'être Couvreur et réciproquement. Il n'est pas d'initiation autrement.

Lors des installations des collèges d'officiers, ces évidences, parfois obscurcies, devraient être rappelées et l'exemple de Jean-Jacques-Régis Cambacérès, particulièrement éclairant, pourrait être utilement évoqué.

T . I . F . Jacques ORÉFICE

33^e

Très Puissant Souverain Grand Commandeur